



Informations contestation excès vitesse

Par celebrityskin66

Bonjour j'ai été interpellé par les gendarmes pour "excès de vitesse" et donc reçu l'avis de contravention indiquant "conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances", je ne comptais pas contester mais en me renseignant j'ai vu qu'ils devaient mentionner les circonstances et le contexte de pourquoi ma vitesse était excessive, or il n'y a rien de précisé sur mon avis de contravention.

Est-ce que ça vaut le coup de contester?

J'ai vu qu'il fallait vérifier sur le PV complet si ces circonstances étaient indiquées, mais comment y avoir accès?

Merci d'avance.

Par lavigie

Bonjour

Vous lisez beaucoup , et ces sites vous laissent dans la merde pour contester car ce n'est pas à la portée d'un bétotien en droit routier ; surtout que vous êtes le conducteur identifié .

Laissez faire les juristes et les avocats , tout seul ce sera une ordonnance pénale à 150? au minimum plus 31? de frais

Par celebrityskin66

Merci de votre réponse, effectivement ça ne vaut pas le coup de contester étant donné que mon amende est de 90?, si je veux voir avec un avocat ça sera le double du prix.. Merci